

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 12 DECEMBRE 2018**

Affaire suivie par C. POTIER

APPROUVÉ

PV 2018.12.20

Courriel : christelle.potier@univ-poitiers.fr

Par courrier du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 11 décembre 2018, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mercredi 20 décembre 2018.

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Mario COTTRON Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers, UP
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de conférences, site de la Vienne, UP
- M. Olivier LASSAGNE, PE, site de la Vienne, UP
- M. Julien CELLE, PRCE, site de la Vienne, UP
- Mme Magali MOUCHARD, SAENES, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP

Personnalités extérieures :

- Mme Sylvie CHARPENTIER, Conseillère technique premier degré de Monsieur le Recteur Académie de Poitiers
- M. Éric ESPERET, Président du Conseil d'Ecole
- Mme Lydie LENOIR, Provisseur du Lycée Thomas-Jean Main de Niort
- M. Jean-René CHEROUVRIER, responsable des formations MEEF, ULR
- Mme Noémie LACHAUD, administratrice MGEN
- M. Fabrice BIRON, Mandataire du Conseil d'Administration de la MAIF

Membres invités permanents :

- Mme Christelle POTIER, Responsable des services administratifs de l'ESPE
- Mme Hélène DESORMES, Responsable CAPI, ESPE site de la Vienne

Étaient représentés :

- Mme Elvire DIAZ, procuration à Mme VOLTEAU
- M Etienne DOUAT, procuration à M CELLE
- Mme Sandrine DIEBOLT, procuration à M CELLE
- Mme Laure JOUVE, procuration à Mme VOLTEAU
- Mme Catherine ESNARD, procuration à M LASSAGNE
- M. Olivier HIMY, procuration à M COTTRON
- M. Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M COTTRON
- Mme Valérie THIERY, procuration à M. CHEROUVRIER
- Mme Emmanuelle AURAS, procuration à M ESPERET
- Mme Ludivine THOUVEREZ, procuration à M. ESPERET

Étaient excusés :

- M. Jean-Michel CAROZZA, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, ULR
- M. Jean-Marie MESLIER, Directeur de l'ESPE site de la Charente
- Mme Marie SOULISSE, Directrice de l'ESPE site des Deux-Sèvres
- M. David FEVIN, Directeur de l'ESPE site de la Vienne

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election du Président du Conseil d'école
- 2- Approbation du PV du CE du 5 octobre 2018 et du PV du 12 décembre 2018
- 3- Désignation par le CE de 6 personnalités appelées à siéger au COSP
- 4- Désignation parmi les membres élus du CE de membres appelés à siéger dans les commissions consultatives de l'ESPE
- 5- Informations et échanges sur la réforme de la formation des enseignants
- 6- Questions diverses

La séance est ouverte par Mario COTTRON à 14h05.

1 - Election du président du Conseil d'Ecole :

Mario COTTRON rappelle que le Président doit être élu parmi les membres désignés par le Recteur. Monsieur Eric ESPERET est candidat. Aucune autre candidature n'est proposée.

M. COTTRON retrace brièvement le parcours de Monsieur E. ESPERET : Professeur des universités en poste à l'université de Poitiers, Monsieur Eric ESPERET a été président de l'université de 1998 à 2003, a été délégué général de la CPU (2004-2010), a assumé des responsabilités au sein de l'ESENESR, a été président du CA de l'IUFM de Créteil et a présidé le CE de l'ESPE de Poitiers depuis 2013.

Eric ESPERET indique que sollicité par le directeur, il a accepté de se représenter comme président du CE pour accompagner les administrateurs pendant cette période de construction de réforme, mais qu'il mettra fin à son mandat à la fin de l'année universitaire en cours, donc en juillet 2019.

Un vote à bulletin secret est organisé : 12 votants en présentiel et 10 procurations. Le résultat du vote à la question « acceptez-vous de reconduire Monsieur E. ESPERET au poste de Président du Conseil d'Ecole ? » :

- 6 votes blancs
- 0 votes non
- 16 votes oui

Eric ESPERET est donc reconduit à partir de ce jour dans ses fonctions de Président du Conseil d'Ecole et reprend la tenue de la séance.

2- Approbation du PV du CE du 5 octobre 2018 et du PV du 12 décembre 2018

Au préalable, S. VOLTEAU souhaite interroger le Président sur la composition du Conseil d'Ecole et sur le fait qu'aucun usager ne soit présent. Elle fait remarquer qu'en l'absence des 4 élus étudiants, la proportion des personnalités extérieures est plus importante que celle des élus et regrette cet état de fait. M. COTTRON répond qu'il y a 10 élus au lieu de 14 et 16 personnalités désignées mais que cette représentativité est celle qui est exigée dans les statuts des ESPE. Le code de l'Education encadre précisément les élections et mentionne le mandat de deux ans des usagers (collège F) ce qu'a confirmé la Direction des Affaires Juridiques au moment de la rédaction de l'arrêté électoral pour le scrutin du 14 novembre 2018.

S. VOLTEAU interroge également le Président sur le quorum à atteindre suite au constat que les 4 représentants des usagers ne seront pas présents. Sur cet aspect, la DAJ de l'université de Poitiers sera questionnée pour savoir si le non remplacement de ces élus modifie ou pas la règle administrative du quorum.

S. VOLTEAU repose la question sur le calcul des heures de responsabilités de département (question abordée lors de la séance précédente pour laquelle des précisions étaient attendues notamment pour le département documentation). M. COTTRON explique que le décompte des enseignants pour ce calcul d'heures ne prend en compte que les personnes employées par l'université de Poitiers et que cette règle a été appliquée pour la répartition des heures pour chaque département de formation.

Suite à ces échanges, le Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 5 octobre 2018 a été adopté à l'unanimité.

Concernant le procès-verbal du Conseil d'Ecole du 12 décembre 2018, Fabrice BIRON rappelle qu'il a signalé une erreur sur les organismes représentés : Noémie LACHAUD est déléguée MGEN et non MAIF.

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Ecole du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

3- Désignation par le CE de 6 personnalités appelées à siéger au COSP

E. ESPERET reprend le contexte de renouvellement des instances et sollicite les membres du Conseil d'Ecole pour avoir des propositions concernant les personnalités appelées à siéger au COSP. Il rappelle que la parité doit être respectée pour ces désignations.

S. VOLTEAU informe les membres présents que les délais pour solliciter les personnalités ont été très courts et propose de reporter cette désignation. Le Président et le Directeur de l'ESPE ne peuvent répondre favorablement car dans l'organisation des calendriers des instances, très contraints au regard des objets à traiter, la prochaine séance du COSP est prévue le 21 janvier 2019, il faut donc constituer absolument cette instance lors de cette séance du Conseil d'Ecole

M. COTTRON fait les propositions suivantes :

- Madame Magali SORIN, Inspectrice formation continue des adultes, IEN Sciences et Techniques Industrielles, Académie de Poitiers, (il s'agit d'une reconduction)
- Madame Cécile BETERMIN, IA-IPR, Responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers
- Madame Marie BLUGEON, cadre du département de formation des personnels de l'enseignement scolaire à l'IHEEF (ex ESEN ESR)
- Monsieur Daniel GAONAC'H, Professeur des universités Psycho cognitive, ex président du COSP, (il s'agit d'une reconduction)
- Monsieur Jean-Michel PERRON, Directeur Recherche et développement, CANOPE
- Monsieur Fabien AUDAT, développeur, réSeau des Professionnels du Numérique (SPN)

S. VOLTEAU expose la liste et les atouts des candidats proposés :

- Madame Isabelle RACOFFIER, ancienne présidente de l'AGEEM, directrice d'école, impliquée dans la définition des programmes nationaux pour la maternelle
- Monsieur Pierre VALLAT, délégué départemental de l'Education Nationale Vienne, en charge des questions de laïcité
- Monsieur Romuald BODIN, MCF en sociologie, affecté sur le site ESPE de Niort

La liste est incomplète et la parité devant être respectée pour les membres élus, le Président du Conseil propose de faire un vote à bulletin secret avec une liste de 2, 4 ou 6 noms (autant d'hommes que de femmes) avec une liste de 9 candidats possibles : on comptabilise 12 votants et 10 procurations pour ce scrutin.

A l'issue du dépouillement, les résultats des votes sont :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Madame Magali SORIN | 16 voix |
| - Madame Cécile BETERMIN | 15 voix |
| - Madame Marie BREGEON | 14 voix |
| - Madame Isabelle RACOFFIER | 9 voix |

- Monsieur Fabien AUDAT	16 voix
- Monsieur Daniel GAONAC'H	16 voix
- Monsieur Jean-Michel PERRON	14 voix
- Monsieur Pierre VALLAT	8 voix
- Monsieur Romuald BODIN	0 voix

Les personnalités extérieures suivantes sont désignés par le CE pour siéger au COSP :

- Madame Cécile BETERMIN,
- Madame Marie BREGEON,
- Madame Magali SORIN,
- Monsieur Fabien AUDAT,
- Monsieur Daniel GAONAC'H,
- Monsieur Jean-Michel PERRON.

4- Désignation parmi les membres élus du CE de membres appelés à siéger dans les commissions consultatives de l'ESPE

Le président invite les membres de ce Conseil à se proposer pour siéger dans différentes commissions :

Commission pédagogique :

- Monsieur Olivier LASSAGNE
- Madame Elvire DIAZ
- Monsieur Etienne DOUAT

Commission scientifique :

- Madame Stéphanie VOLTEAU
- Monsieur Bruno DEFEVER
- Monsieur Julien CELLE

Commission des moyens :

- Madame Magali MOUCHARD
- Madame Sandrine DIEBOLT

Commission de mise en situation professionnelle :

- Madame Laure JOUVE
- Monsieur Mario COTTRON

5- Informations et échanges sur la réforme de la formation des enseignants

M. COTTRON fournit les principales informations sur la réforme engagée de la formation des enseignants. Cette réforme, portée par le projet de loi « Pour une école de la confiance » devrait être débattue au parlement en janvier et février. Il est confirmé que les entités chargées d'organiser la formation initiale des enseignants seront portées par l'université, mais ces entités deviendraient des instituts nationaux (INSPE en place de ESPE).

Les principaux changements portés par cette réforme sont :

- La désignation des directeurs
Il y aura création d'un comité d'audition des candidats à l'emploi de directeur des futurs instituts, comité coprésidé conjointement par le recteur d'académie et le président de l'université de rattachement. Ce

comité communiquera aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale un avis motivé sur l'aptitude de chaque candidat.

Pour dans les 18 ESPE où le directeur arrive en fin de mandat courant janvier, il y aura nomination d'un administrateur provisoire jusqu'à la mise en place de la réforme.

- Les intervenants dans les formations MEEF

Il est fait reproche que les actuelles formations MEEF ne sont pas assez plurielles (manque d'intégration des enseignants-chercheurs des autres composantes de l'université), et ne s'appuie pas suffisamment sur l'expérience des professeurs de terrain.

Pour information, une analyse rapide du potentiel enseignant établi dans le dossier d'accréditation concernant l'année 2016-2017 permet d'apprécier la part de professionnels de terrain dans les 3 mentions MEEF se rapportant à des concours de recrutement :

MEEF 1er Degré	ESPE (UP et ULR)	12377	77,48%	77,48%
	Services partagés	1575	9,86%	22,52%
	Professionnels	1822	11,40%	
	Vacations	202	1,26%	
	Total	15975	100,00%	100,00%

MEEF 2nd Degré	ESPE (UP et ULR)	9920	63,10%	63,10%
	Services partagés	2698	17,16%	36,90%
	Professionnels	2278	14,49%	
	Vacations	826	5,25%	
	Total	15721	100,00%	100,00%

MEEF Encadrement éducatif	ESPE (UP et ULR)	439	52,39%	52,39%
	Services partagés	287	34,19%	47,61%
	Professionnels	69	8,23%	
	Vacations	44	5,19%	
	Total	838	100,00%	100,00%

Global 3 MEEF	ESPE (UP et ULR)	22736	69,88%	69,88%
	Services partagés	4560	14,02%	30,12%
	Professionnels	4168	12,81%	
	Vacations	1071	3,29%	
	Total	32534	100,00%	100,00%

- Le référentiel de formation

Un référentiel national de formation est proposé. Il est encore en cours de discussion entre les 3 directions nationales, la CPU et le R-ESPE. A cette date, seuls des référentiels pour les MEEF 1^{er} degré et 2nd degré sont à l'étude :

MEEF 1^{er} Degré

- Au moins 55 % du temps à la construction du cadre de référence : enseigner les fondamentaux à l'école
- Au moins 20% du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale
- Au moins 15 % du temps à la pratique réflexive et recherche
- 10 % du temps étant réservés au contexte propre de chaque ESPE

MEEF 2nd Degré

- Au moins 45 % du temps à la construction du cadre de référence
- Au moins 30 % du temps aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces
- Au moins 15 % du temps à la pratique réflexive et recherche
- 10 % du temps étant réservés au contexte propre de chaque ESPE

Echanges sur ces questions :

S. VOLTEAU s'interroge sur le poids du stage, en terme d'ECTS, dans ces nouvelles maquettes. D. FEVIN confirme que le stage est pondéré de 40 ECTS sur le dernier semestre du Master.

S. VOLTEAU questionne le Directeur sur le positionnement général des ESPE face à cette réforme. M. COTTRON explique que chaque Directeur va rencontrer son député local, a minima pour informer des actions de leur ESPE afin que les prises de position dans les commissions parlementaires soient faites en connaissance des éléments concrets mis en œuvre sur le territoire.

O. LASSAGNE fait remarquer que le N des INSPE semble laisser peu de poids aux directions locales et que les marges de manœuvre seront limitées.

E. ESPERET réaffirme son regret face aux modifications apportées sur la désignation des directeurs d'Ecole, en rappelant que l'ensemble des directions de composante font appel aux instances de ces structures pour garder une cohérence idéologique et universitaire.

6 – Informations et questions diverses :

M. COTTRON informe les membres du Conseil de l'opération préparée par Victor MILLOGO « Journée des Doctorants » qui se tiendra le 30 janvier 2019 (après-midi) : différents laboratoires ont déjà été sollicités. Il rappelle également que V. MILLOGO est en charge de l'organisation du printemps de la recherche pour la partie qui concerne le prix poster. Cette opération se déroulera les 26 et 27 mars 2019, une information détaillée et un appel à candidature sera transmis ultérieurement.

Le président invite les membres à proposer leurs questions diverses.

S. VOLTEAU interroge le Directeur sur la désignation des personnalités dans les commissions consultatives. M. COTTRON précise qu'en amont de la tenue de cette séance, les partenaires (Université de Poitiers, Université de La Rochelle, CNED ...) avaient été sollicités pour faire connaître les noms des personnalités extérieures désignées pour siéger dans chacune des commissions. Les personnes qui ne pouvaient plus siéger (au regard de leur statut ou affectation) ont été remplacées.

J.R. CHEROUVRIER propose qu'une information soit faite sur les compositions de ces commissions pour prévenir les intéressés et les institutions de rattachement. Le nécessaire sera fait dès la mise à jour des documents (qui sont d'autres part déposés sur le site internet de l'ESPE).

Le président confirme que les dates des séances annoncées de façon prévisionnelle en début d'année universitaire restent valables. Il sera néanmoins peut-être nécessaire de prévoir des séances supplémentaires en fonction de l'avancée de la Réforme.

Après le constat qu'il n'y a plus de question, Eric ESPERET met fin à la séance à 16h20.

Le président de séance



Eric ESPERET

Le directeur de l'ESPE



Mario COTTRON

La secrétaire de séance



Christelle POTIER